

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE** – Participation au financement du Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) du quartier de Marracq.

En 2015, le groupe scolaire Largenté saisissait la Ville de Bayonne concernant les problèmes de déplacements dans le quartier Marracq. Suite à cette demande, un groupe de travail a été créé et s'est réuni à partir de mars 2016, associant le Syndicat mixte des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour (STACBA), le collège Marracq, le lycée Cassin et la clinique Delay.

La réalisation d'une étude de mobilité sur l'ensemble du secteur de Marracq a été décidée. Elle vise à :

- établir un état des lieux des déplacements des employés des établissements concernés,

- identifier les actions écomobiles à mettre en place pour répondre aux difficultés rencontrées,
- élaborer un Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) à mettre en œuvre par les différents partenaires et un plan de communication associé.

Pour ce faire, le STACBA fera appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et propose la clé de répartition suivante pour financer l'élaboration du PDIE :

- STACBA : 7 500 € HT
- Ville de Bayonne : 3 000 € HT
- Ademe : 1 500 € HT
- Clinique Delay : 1 000 € HT
- Etablissement Largenté : 500 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de valider la participation financière de la Ville dans ce cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour l'élaboration du PDIE du quartier de Marracq.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial